

Séance extraordinaire du 19 janvier 2026

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce 19^e jour de janvier deux mille vingt-six (19-01-2026) à 19 h15 au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Jocelyn Isabelle, maire
Mme Line Bélanger, conseillère
M. Cédric Bournival, conseiller
Mme Linda Nolet, conseillère
M. Mathieu Ouellette, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère

M. Guy St-Arnauld, conseiller, est absent et à l'extérieur du territoire.

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil qui sont sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du *Code municipal*.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures quinze (19 h 15) sous la présidence de M. Jocelyn Isabelle, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour*
- 2. Avis de motion et dépôt – Règlement n° 475-2026 décrétant une dépense et un emprunt de 426 747 \$ pour des travaux de remplacement d'un ponceau du 4^e Rang*

Période de questions

- 3. Clôture de la séance*

2026-01-022

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Line Bélanger, appuyée de Cédric Bournival et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 19 janvier 2026

2. Avis de motion et dépôt – Règlement n° 475-2026 décrétant une dépense et un emprunt de 426 747 \$ pour des travaux de remplacement d'un ponceau du 4^e Rang

2026-01-023

Mathieu Ouellette donne avis de motion que, lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, le Règlement numéro 475-2026 décrétant une dépense et un emprunt de 426 747 \$ pour des travaux de remplacement d'un ponceau du 4^e Rang, et dépose ledit projet de règlement.

Le projet de règlement sera disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité.

Période de questions

Début : 19 h 20;
Fin : 19 h 20 (pas de question).

3. Clôture de la séance

2026-01-024

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Francine Boulanger, appuyée de Linda Nolet et résolu que la séance soit levée à 19 h 20.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Jocelyn Isabelle,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et greffière
trésorière

Je, Jocelyn Isabelle, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.